

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/1

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

Suite à l'importante baisse des revenus agricoles durant l'année 2009, le président de la république a annoncé, le 27 octobre dernier, un plan d'urgence exceptionnel pour venir en aide à l'agriculture. Il concerne potentiellement **l'ensemble des exploitations connaissant des difficultés**, quelle que soit la filière de production.

Il est possible de solliciter dès à présent le bénéfice de certaines mesures du plan de soutien, parmi lesquelles :

- **Les prêts de trésorerie** (Jusqu'à 30 000 € avec prise en charge des intérêts par l'Etat et le conseil Régional). Les personnes intéressées peuvent contacter rapidement leur établissement bancaire. Toute personne qui se verrait refuser l'octroi d'un prêt peut s'adresser au médiateur du crédit sur le site : www.mediateurducredit.fr
- **La prise en charge d'intérêts d'emprunts (FAC -fonds d'allègement des charges)**. Contactez la DDEA pour retirer le dossier.

Pour plus d'informations sur l'ensemble des mesures du plan de soutien, vous pouvez téléphoner à la DDEA au **05 62 44 59 06**.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture pourront assister les personnes, qui le souhaitent, à la réalisation de leur dossier.